

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 04329

Numéro SIREN : 853 410 587

Nom ou dénomination : BECJ HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 08/10/2019 sous le numéro de dépôt 35290

BECJ

SAS BECJ HOLDING
8 rue Témara,
78100 SAINT GERMAIN EN LAYE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LA VALEUR DES APPORTS

Apport des titres de la Société par Actions Simplifiées
E-THEMIS à la Société par Actions Simplifiées BECJ HOLDING

Le 30 septembre 2019

BDO IDF

Société d'Expertise comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la région Paris-Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes rattachée à la CRCC de Versailles
RCS B 307 571 000 Versailles - Siret 307 571 000 00057 - Code APE 6920 Z
SAS au capital de 5 365 000 euros - TVA intracommunautaire FR27307571000

Apport des titres de la Société par Actions Simplifiées E-THEMIS à la Société par Actions Simplifiées BECJ HOLDING

Rapport du Commissaire aux Apports sur la valeur des apports

Aux actionnaires,

En exécution de la mission, qui nous a été confiée par l'unanimité des actionnaires de la Société par Actions Simplifiée BECJ HOLDING en date du 20 septembre 2019 concernant l'apport en nature devant être effectué par les actionnaires de la SAS BECJ HOLDING, nous avons établi le présent rapport sur la valeur de l'apport prévu à l'article L 223-9 du code de commerce.

L'apport envisagé est décrit dans le projet d'apport en nature. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Notre rapport est établi selon le plan suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports.
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports.
3. Conclusion.

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1. CONTEXTE GENERAL ET OBJECTIFS DE L'OPERATION

La société BECJ HOLDING a été constituée le 30 juillet 2019 en vue de porter les titres détenues par Christelle, Emmanuelle et Julien BOURNIER suite à la donation de leur père M. Hubert BOURNIER.

1.2. PRESENTATION DES SOCIETES ET DES PARTIES EN PRESENCE

1.2.1 Personnes physiques apporteurs

La société BECJ HOLDING va bénéficier de l'apport de 10 999 titres de la société E THEMIS dont la répartition sera la suivante :

- Madame Christelle BOURNIER demeurant à NEUILLY-SUR-SEINE apporte 7 369 actions ;
- Madame Emmanuelle BOURNIER, demeurant à NEUILLY-SUR-SEINE apporte 1 815 actions ;
- Monsieur Julien BOURNIER, demeurant à NEUILLY-SUR-SEINE apporte 1 815 actions.

1.2.2. Société bénéficiaire BECJ HOLDING

La société a été constituée le 30 juillet 2019 avec un capital social de 1 000 € réparti ainsi :

- Christelle BOURNIER : 67 %
- Emmanuelle BOURNIER : 16.5 %
- Julien BOURNIER : 16.5%

L'objet social de la structure est notamment la prise de participation dans la société E-THEMIS (RCS 435 170 618).

1.2.3. Société E-THEMIS dont les titres sont apportés

E-THEMIS est une société par actions simplifiée au capital social de 250 000 €, dont le siège social est sis 8 RUE DE TEMARA 78100 SAINT GERMAIN EN LAYE. Son capital, composé de 19 346 actions, est détenu par :

- Monsieur Hubert BOURNIER : 6 340 actions ;
- Madame Christelle BOURNIER : 7 371 actions ;
- Madame Emmanuelle BOURNIER : 1 815 actions ;
- Monsieur Julien BOURNIER : 1 815 actions ;
- Monsieur Hervé PARIZOT : 1 250 actions ;
- Monsieur Christophe MEYER : 594 actions ;
- Monsieur Pascal SABATIER : 250 actions ;
- BECJ HOLDING : 1 action.

La société a pour objet, directement ou indirectement, en France et dans tous les pays :

- Toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant à la réalisation de tous travaux d'études, de conseil, de conception, d'assistance en matière informatique ainsi que toutes prestations et opérations de négoce accessoires et toutes opérations compatibles avec cet objet, celles s'y rapportant directement ou indirectement et celles pouvant contribuer à sa réalisation.

1.3. DESCRIPTION DE L'OPERATION

Les modalités de réalisation de l'apport sont exposées, de façon détaillée, dans le projet de traité d'apport.

Elles peuvent se résumer comme suit.

1.3.1. Caractéristiques de l'apport

L'apport sera réalisé avec effet à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires approuvant l'apport.

Il est effectué sous le régime juridique de droit commun des apports en nature purs et simples tel que fixé par les dispositions de l'article L. 223-9 du code de commerce.

1.3.2. Rémunération des apports

Les présents apports sont consentis et acceptés moyennant l'attribution aux apporteurs de 2 155 804 actions, d'un montant nominal de 1 € chacune, entièrement libérées, et attribuées à :

- Madame Christelle BOURNIER, 1 444 324 actions d'un euro de valeur nominale chacune,
- Madame Emmanuelle BOURNIER, 355 740 actions d'un euro de valeur nominale chacune,
- Monsieur Julien BOURNIER, 355 740 actions d'un euro de valeur nominale chacune.

Il n'y a pas d'avantage particulier octroyé dans le cadre de l'apport.

1.4. PRESENTATION DE L'APPORT

1.4.1. Méthode d'évaluation retenue

L'apport n'implique pas des sociétés sous contrôle commun au sens du règlement 2004-01 du 4 mai 2004 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC). Dès lors, il sera réalisé à la valeur réelle déterminée par les parties.

1.4.2. Description des apports

Les apports des titres de la SAS E-THEMIS au profit de la SAS BECJ HOLDING, ont été évalués à leur valeur réelle estimée à 2 155 804 € soit 196 € par actions. Ainsi :

- 7 369 actions E-THEMIS seront apportées par Madame Christelle BOURNIER pour 1 444 324 € ;
- 1 815 actions E-THEMIS seront apportées par Madame Emmanuelle BOURNIER pour 355 740 €.
- 1 815 actions E-THEMIS seront apportées par Monsieur Julien BOURNIER pour 355 740 €.

2. APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1. DILIGENCES MISES EN ŒUVRE PAR LE COMMISSAIRE AUX APPORTS

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Notre mission a pour objet d'éclairer les actionnaires de BECJ HOLDING sur la valeur des apports en nature devant être effectués par Christelle, Emmanuelle et Julien BOURNIER.

Nous avons notamment :

- pris connaissance du contexte et des objectifs de l'opération ;
- rencontré la personne en charge de l'opération pour appréhender son contexte et pour comprendre les modalités économiques, comptables, juridiques et fiscales envisagées ;
- vérifié la pleine propriété des apports en faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant ;
- consulté les documents juridiques et financiers mis à notre disposition concernant la vie sociale ;
- vérifié que les états financiers de la société E-THEMIS ont été certifiés sans réserve au 31 décembre 2018 ;
- examiné les approches d'évaluation mises en œuvre par les parties ;

Enfin, nous avons obtenu une lettre d'affirmation de la part des dirigeants de E-THEMIS nous confirmant l'absence, à la date du présent rapport, d'événements pouvant, d'une part, grever la consistance des capitaux propres en date du 31 décembre 2018.

2.2. APPRECIATION DE LA METHODE DE VALORISATION DE L'APPORT ET DE SA CONFORMITE A LA REGLEMENTATION COMPTABLE

L'apport de titres envisagé est effectué par trois personnes physiques.

Aux termes du projet de traité d'apport, les parties sont convenues de retenir la valeur réelle estimée des actions de la SAS E-THEMIS en tant que valeur d'apport.

Le choix de cette méthode de valorisation est conforme aux dispositions du règlement n°2004-01 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées et n'appelle, en conséquence, pas de commentaire de notre part.

2.3. REALITE DE L'APPORT

Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurée de la pleine propriété par les apporteurs des actions de E-THEMIS objet du présent apport.

2.4. APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

L'apport porte sur des actions représentant 56,60 % du capital de E-THEMIS.

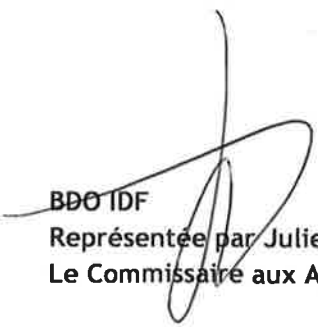
L'évaluation des parts de la société E-THEMIS a été arrêtée sur la base de la méthode patrimoniale.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'élément susceptible de remettre en cause la valeur des apports.

3. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur de l'apport retenue s'élevant à 2 155 804 Euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la Société bénéficiaire de l'apport en nature.

Fait à Versailles, le 30 septembre 2019.



BDO IDF

Représentée par Julien DUMAINE
Le Commissaire aux Apports